



PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR

PV N° 8 CD/2

REUNION DU : 24 Aout 2020 par visioconférence et en présentiel

Présidence : M DURAND D

Présents : Mmes TILLOL P – STORNO P - DUCREUX E - MM.– DUJARDIN N – GIANNINI E
MONNIN M - PAGANT JM -THIBERT J - VALOT N. LECOUR B- EL IDRISSE M

Absents Excusés : Mme PARIZOT E - URBANIAK N - MM. AUCAIGNE P - BERNIER PY - DA
SILVA S - BOTTOU YP - FAORO P – CALZADA G

Absents non excusés : MM. ABBEY J - BRIEND V

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 07/07/2020

Réunion du Comité Directeur du 07/07/2020 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 Informations

Protocole sanitaire :

- Le protocole sanitaire de reprise des compétitions a été rédigé conjointement avec la Ligue et les 7 Districts, envoyé à tous les clubs et mis en ligne sur notre site
- Les clubs doivent désigner un référent COVID au District le plus rapidement possible (voir possibilité de déclaration dans Footclubs)
- Un protocole pour les locaux du District et destiné aux salariés, membre du CD et membres des commissions du District est en cours de rédaction par le président
- Le protocole de reprise des compétitions est une bonne base de travail pour effectuer une reprise dans les règles sanitaires indispensables à la situation
 - **Le Président incite fortement** les clubs à se rapprocher de leur maire ou président de la collectivité territoriale propriétaire des installations pour :
 - Obtenir l'autorisation d'utiliser les installations (terrain et vestiaires)
 - Obtenir l'autorisation d'ouverture d'une buvette
 - L'ouverture aux spectateurs en tribunes ou autour de la main courante
 - Le District ne délivrera plus d'autorisation de tournois jeunes ou seniors jusqu'à nouvel ordre. Ces demandes devront se faire qu'auprès des municipalités, des

collectivités voir de la préfecture compte tenu du nombre d'équipes et de spectateurs attendus.

- La réussite de la reprise de notre activité Football est liée à la responsabilité et à l'engagement de chacun d'entre nous
- Le binôme référents COVID pour le District est :
 - Agnès CHAPON (salariée) achapon@cote-dor.fff.fr Tel : 0380489500
 - Jérôme THIBERT (élu) thibert.jerome21@wanadoo.fr Tel : 0662053589
 - Ces référents sont chargés de faire le lien avec les référents COVID clubs et en particulier pour le suivi et l'enregistrement des cas de COVID déclarés dans chaque club
- Le CD met en place une permanence téléphonique du vendredi 13h au dimanche 12h pour assurer une continuité et enregistrer les cas de COVID des clubs se déclarant après la fermeture du District
- Un tableau des permanences sera affiché sur le site du District, la première permanence sera mise en place à partir du vendredi 28 août : permanence, Daniel DURAND Tel : 0623267404

De la FFF :

- ✓ Appel à candidature pour le club des 100 femmes dirigeantes 2020/2021,
- ✓ M. DERBARBAT concernant les rentrées du foot 2020 et la tournée promotionnelle de la FFF DU 12 Septembre au 4 Octobre.
 - La commission technique avec la CTDAP doit proposer les modalités concernant la reprise des jeunes, réunions de secteurs, plateaux intersecteurs pour le prochain CD du 14 septembre
- ✓ Clubs de moins de 100 licenciés :
 - En complément du fond de solidarité, les clubs de moins de 100 licenciés recevront :
 - Clubs traditionnels avec jeunes U6 à U13, 20 ballons taille 4 et 8 chasubles
 - Clubs traditionnels sans jeunes U6 à U13, 10 ballons taille 5,1 ballon Magia, 10 chasubles
 - Clubs futsal, 10 ballons futsal et 8 chasubles
 - Clubs loisirs, 10 ballons taille 5 et 8 chasubles

La distribution se fera au District, modalités à définir

- ✓ Du Comex du 8 Août 2020 concernant les suspensions

Le Comité Exécutif,

Rappelé que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps,

Rappelé l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps,

Annule ladite décision du 11 mai 2020,

Décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour,

Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.

Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques.

2.2 Courriers

De USSE : demandant une dérogation pour que leur équipe Séniors Féminines à 8 participe au championnat à 8 féminin dans l'YONNE, accord du Comité Directeur

De CHEVIGNY ST SR : concernant la nouvelle date de la remise du LABEL. Le club propose le 12/09/2020

- Le District ne procédera pas à de nouvelles remises de labels compte tenu de la situation sanitaire COVID qui enlève toute possibilité de mettre en avant le travail du club auprès de ses partenaires. Les dotations clubs restantes sont à récupérer au District après concertation avec Peggy SEURAT et le secrétariat.

De ASPTT DIJON : annulation de la remise ainsi que du tournoi compte tenu de la crise COVID.

De la LBFC - Service Juridique :

Mise en inactivité totale pour la saison 2020/2021 du club de FC ETEVAUX BINGES

Du Conseil Départemental 21 : attribution d'une subvention de 7500€ à reverser au DFCO Fauteuil pour l'achat d'un nouveau fauteuil au titre du Fond d'aide au Matériel Sportif. Le président entrera en contact avec le club pour les opérations comptables

Du DFCO : remerciements suite au bon d'achat lié au Programme Éducatif Fédéral

III – SAISON 2020/2021

Compte tenu de la saison écoulée et du risque sanitaire pesant sur cette saison, le Comité Directeur valide qu'en cas d'arrêt de la saison 2020/2021 en cours de championnat et après la fin des matchs aller, le classement final retenu sera celui au moment de l'arrêt des compétitions. Pour les championnats en 2 phases, le classement sera celui de la fin de la 1ère phase. Le CD demande à la commission des compétitions de reprendre ce texte et de le joindre au tableau des accessions et rétrogradations avant le début du championnat.

Le CD valide également la proposition de modification de la règle de départage en cas d'égalité en prenant en compte le classement de l'éthique en 3^{ème} position des règles de départage. Ce texte sera à inclure dans les vœux à présenter aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre.

Le CD valide la proposition de la commission des compétitions pour passer à 3 groupes de 6 équipes en D4.

A l'issue de la Phase Automne (1^{ère} Phase) Accéderont en niveau haut le 2 premiers de chaque groupe et les 4 meilleures 3^{ème}.

A l'issue de la phase printemps : Accéderont en D3 les deux premiers de chaque groupe

Déclaration d'ententes Séniors

Championnat D3

ES.T.V. – AISEREY IZEURE sous le nom de E.S.T.V. - A.I.F.C. et les couleurs de l'E.S.T.V.- sur le terrain d'Aiserey.

Championnat D4

- MONTBARD – VENAREY ET CREPAND sous le nom de Montbard – Venarey, les couleurs de Montbard Venarey 4, et sur le terrain de Montbard, (terrain de repli à Crépand.
- BLIGNY SUR OUCHE ET LACANCHE : sous le nom et les couleurs de Bligny, - sur le terrain de Bligny.
- ES.T.V. – AISEREY IZEURE : sous le nom de E.S.T.V. - A.I.F.C. 2 et les couleurs de l'E.S.T.V. - sur le terrain de Varanges.

Championnat U13 : Accompagnement arbitrage opération Ligue chasubles assistants, la commission technique est chargée de la mise en place avec les clubs

Relevé de compte : Une relance va être faite auprès des clubs en tenant compte du versement du fond de solidarité.

Demande pratique jeunes Futsal : La commission technique va examiner et mettre en place des plateaux inter secteurs Futsal jeunes avec les clubs possédants des créneaux spécifiques

Ajustement des Commissions

Courrier de M. MOINGEON : demandant d'intégrer une commission, pris note.

V – DIVERS

Apprentissage : des entretiens sont en cours pour 2 apprentis et 2 services civiques

Annuaire des compétitions : les modifications sont à remonter au secrétariat pour modification afin d'être envoyées aux clubs pour l'AG ainsi que l'envoi des rapports des présidents (es) de commissions

Prochain CD visioconférence et présentiel : le 14 SEPTEMBRE à 18h30

Levée de la séance à 20 h 15

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : D. DURAND
Le secrétaire de séance : Jérôme THIBERT